

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 février 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA FÉDÉRATION CANADIENNE

CONDAMNATION DE LA FAÇON D'AGIR DU GOUVERNEMENT  
FÉDÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour demander le consentement unanime afin de présenter une motion à propos d'une question urgente. Constatant que depuis que le député de Mont-Royal (M. Trudeau) est devenu premier ministre en 1968, la quote-part fédérale de toutes les dépenses gouvernementales au Canada est passée de 40.5 p. 100 à 41.9 p. 100 et constatant également que la façon d'agir du gouvernement fédéral actuel a contribué à diviser le pays, à faire élire un gouvernement séparatiste au Québec et un député séparatiste à l'Assemblée législative de l'Alberta, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp) que:

Que la Chambre blâme le gouvernement fédéral d'avoir abandonné de propos délibéré le principe qui assure l'unité au Canada depuis 1867.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

ON SUGGÈRE L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE  
SEMBLABLE À CELUI DE L'ESPAGNE—RECOURS À L'ARTICLE 43  
DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, nous apprenions dans le numéro du 12 février du *Financial Times* de Londres, que le ministre espagnol de l'Agriculture avait institué un programme de prêts et d'assistance aux agriculteurs d'une valeur de 700 millions de dollars. De concert avec les banques, le gouvernement espagnol offre aux agriculteurs d'Espagne des prêts à 7 p. 100 d'intérêt remboursables en 10 ans. Compte tenu de cette mesure progressive du gouvernement espagnol, je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington) que:

Que le ministre de l'Agriculture enjoigne à ses collaborateurs d'examiner ce programme en vue de l'établissement, au Canada, d'un programme similaire afin de renflouer notre secteur agricole fort éprouvé.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

GRANDE PRAIRIE, ALBERTA—ON DEMANDE L'INCLUSION DANS  
LE PROGRAMME SPÉCIAL DE CRÉDIT D'IMPÔT À  
L'INVESTISSEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Albert Cooper (Peace River):** En 1980, madame le Président, la ville de Grande Prairie a été exclue du programme spécial de crédit d'impôt à l'investissement. La région avoisinante éprouve depuis quelque temps d'extrêmes difficultés, difficultés imputables tout d'abord au Programme énergétique national, puis au budget récent qui a eu sur elle l'effet d'un coup de massue, et maintenant à la décision de Proctor and Gamble de commencer à mettre à pied des travailleurs. Je propose donc, avec l'appui du député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley) que:

Que le ministre de l'Expansion économique régionale apporte à la région les premiers soins par le biais de son crédit d'impôt à l'investissement, de façon qu'elle puisse se rétablir et prospérer à nouveau.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON DEMANDE  
L'ABANDON DU PROJET DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43  
DU RÈGLEMENT

**M. Laverne Lewycky (Dauphin):** Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Plus de 300 agriculteurs de la région de Swan River ont participé le 22 février à une réunion convoquée par la direction locale du Manitoba Pool et ont adopté la résolution suivante:

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé son intention de casser l'entente historique du Pas du Nid-de-Corbeau, attendu que le tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau constitue un droit historique des agriculteurs de l'Ouest et la seule concession jamais faite à l'ouest du Canada, et attendu que la hausse le portant à 5.1 fois ce qu'il est présentement comme le recommande le rapport Snavely coûterait 90 millions de dollars aux agriculteurs du Manitoba et augmenterait de \$20 à \$25 l'acre les coûts de production de chaque agriculteur, qu'il soit résolu et statué par l'assemblée que le tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau n'est pas négociable.